

TARBES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENEDIS / OPH 65 – PARCELLE CADASTREE SECTION AY N°224

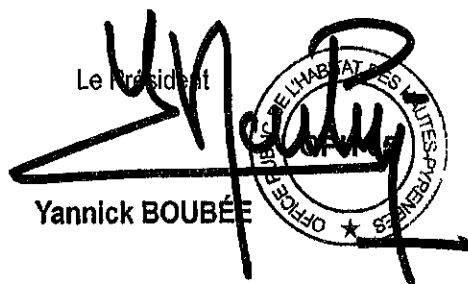
OBJET :

Afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, il y a lieu de régulariser en la forme authentique une convention de servitude entre l'OPH 65 et ENEDIS, portant sur la parcelle sise à Tarbes, cadastrée section AY n°224 secteur Martinet - Rue Edouard Branly concernant l'implantation d'une ligne électrique souterraine.

Les membres du Bureau, par délégation du Conseil d'Administration, autorisent à l'unanimité le Directeur Général, avec faculté de substitution :

→ de régulariser en la forme authentique ladite convention de mise à disposition.



Le Président

Yannick BOUBÉE

A circular official stamp of the Office du Habitat 65, Hautes-Pyrénées. The text around the perimeter reads "OFFICE DU HABITAT 65" and "HAUTES-PYRENEES". There is a star in the center.